

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33<sup>e</sup> année – N° 37 – Mercredi 26 octobre 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté concernant les résultats de l'élection des membres du Conseil des Etats du 23 octobre 2011

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu les articles 25 et 27 de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques<sup>1</sup>,  
— vu les procès-verbaux du scrutin du 23 octobre 2011 relatif à l'élection des membres du Conseil des Etats,

arrête:

#### Article premier

Les résultats du scrutin sont les suivants:

Electeurs inscrits	:	55 129
Votants (cartes rentrées)	:	24 127
Participation	:	43,80%
Bulletins rentrés	:	22 996
Bulletins nuls	:	59
Bulletins blancs	:	281
Bulletins valables	:	22 656
Total des suffrages	:	45 312
— Suffrages de partis	:	45 004
— Suffrages blancs	:	308

Ont obtenu des suffrages:

Chancellerie d'Etat

#### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2011

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée à la date suivante:

**le mercredi 28 décembre**

Delémont, décembre 2010.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

## Suffrages

<b>E1 Parti démocrate-chrétien – Jeunes démocrates-chrétiens (PDC-JDC)</b> <i>(1 élue)</i>	
E1.1 SEYDOUX-CHRISTE Anne, 1958, Delémont 8757	<i>élue</i>
E1.2 ROY-FRIDEZ Anne, 1962, Porrentruy	5418
Suffrages complémentaires	1083
Total de la liste N° E1	15258
<b>E2 Parti socialiste jurassien (PSJ)</b> <i>(1 élu)</i>	
E2.1 HÊCHE Claude, 1952, Courroux	10427 élu
E2.2 BEURET SIESS Rosalie, 1978, Porrentruy	7117
Suffrages complémentaires	696
Total de la liste N° E2	18240
<b>E3 PLR. Les Libéraux-Radicaux Jura</b> <i>(0 élu)</i>	
E3.1 BRUNNER Gérard, 1956, Porrentruy	2471
E3.2 PAGANI Fabio, 1976, Le Noirmont	1781
Suffrages complémentaires	229
Total de la liste N° E3	4481
<b>E4 Soutien des citoyens jurassiens</b> <i>(0 élu)</i>	
E4.1 PHEULPIN Pierre, 1945, Miécourt	532
Suffrages complémentaires	261
Total de la liste N° E4	793
<b>E5 Union démocratique du centre (UDC)</b> <i>(0 élu)</i>	
E5.1 STETTLER Thomas, 1969, Courroux	3209
E5.2 LACHAT Damien, 1977, Bassecourt	2846
Suffrages complémentaires	177
Total de la liste N° E5	6232

#### Article 2

Les recours éventuels contre l'élection du Conseil des Etats doivent être adressés par lettre recommandée à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent le scrutin. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent

la publication du présent arrêté au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Delémont, le 25 octobre 2011. Au nom du Gouvernement.  
Le président: Philippe Receveur  
Le chancelier: Sigismond Jacquod

<sup>1</sup>RSJU 161.1

République et Canton du Jura

**Arrêté  
concernant les résultats de l'élection  
des membres du Conseil national  
du 23 octobre 2011**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu l'article 52 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1</sup>,  
— vu les procès-verbaux du scrutin du 23 octobre 2011 relatif à l'élection des membres du Conseil national, arrête:

**Article premier**

Les résultats du scrutin sont les suivants:

Electeurs inscrits	:	50629
Votants (cartes rentrées)	:	23365
Participation	:	46,10%
Bulletins rentrés	:	22472
Bulletins nuls	:	88
Bulletins blancs	:	282
Bulletins valables	:	22102
Total des suffrages	:	44204
— Suffrages de partis	:	43921
— Suffrages blancs	:	283

Ont obtenu des suffrages :

	<u>Suffrages</u>
<b>01 Parti démocrate-chrétien (PDC)</b> <i>(1 élu)</i>	
01.1 BURRI André, 1962, Delémont	5219
01.2 GSCHWIND Jean-Paul, 1952, Courchavon	6556 élu
Suffrages complémentaires	529
Total de la liste N° 01	12304

Le total des listes N°s 01 et 03, apparentées, est de 14602 suffrages.

**02 Parti socialiste jurassien (PSJ)**  
*(1 élu)*

02.1 FRIDEZ Pierre-Alain, 1957, Fontenais	7132 élu
02.2 LORENZO-FLEURY Maria, 1953, Vicques	3883
Suffrages complémentaires	282
Total de la liste N° 02	11297

Le total des listes N°s 02, 05 et 06, apparentées, est de 18356 suffrages.

Le total des listes N°s 02 et 06, sous-apparentées, est de 13540 suffrages.

**03 Jeunes démocrates-chrétiens (JDC)**  
*(0 élu)*

03.1 ZUBER Aude, 1991, Courcelon	1351
03.2 STEINER Matt, 1993, Lajoux	922
Suffrages complémentaires	25
Total de la liste N° 03	2298

Le total des listes N°s 01 et 03, apparentées, est de 14602 suffrages.

**04 PLR. Les Libéraux-Radicaux Jura**  
*(0 élu)*

04.1 RIAT Patrick, 1953, Porrentruy	2138
04.2 MEURY Pierre Xavier, 1956, Delémont	1918

Suffrages complémentaires	115
Total de la liste N° 04	4171

**05 Les Verts jurassiens**  
*(0 élu)*

05.1 SEGALLA Roberto, 1967, Courroux	2030
05.2 HENNEQUIN Erica, 1951, Courgenay	2725
Suffrages complémentaires	61
Total de la liste N° 05	4816

Le total des listes N°s 02, 05 et 06, apparentées, est de 18356 suffrages.

**06 Jeunesse socialiste et progressiste jurassienne (JSPJ)**  
*(0 élu)*

06.1 BRAHIER Clovis, 1982, Lajoux	1384
06.2 BRËCHET Magali, 1991, Courfaivre	824
Suffrages complémentaires	35
Total de la liste N° 06	2243

Le total des listes N°s 02, 05 et 06, apparentées, est de 18356 suffrages.

Le total des listes N°s 02 et 06, sous-apparentées, est de 13540 suffrages.

**07 Union démocratique du centre (UDC)**  
*(0 élu)*

07.1 BAETTIG Dominique, 1953, Delémont	2945
07.2 SCHAER Romain, 1969, Miécourt	2435
Suffrages complémentaires	120
Total de la liste N° 07	5500

Le total des listes N°s 07 et 08, apparentées, est de 6792 suffrages.

**08 Union démocratique du centre (UDC) – Jeunesse (UDCJ)**  
*(0 élu)*

08.1 LAUBIER Aline, 1977, Courgenay	637
08.2 ROSSET Alexandre, 1989, Bassecourt	644
Suffrages complémentaires	11
Total de la liste N° 08	1292

Le total des listes N°s 07 et 08, apparentées, est de 6792 suffrages.

**Article 2**

Les recours éventuels contre l'élection du Conseil national doivent être adressés par lettre recommandée au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la présente publication (article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques).

Delémont, le 25 octobre 2011. Au nom du Gouvernement.  
Le président: Philippe Receveur  
Le chancelier: Sigismond Jacquod

<sup>1</sup>RS 161.1

Chancellerie d'Etat

**Référendum fédéral**

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Code civil (Nom et droit de cité)  
Modification du 30 septembre 2011;
- Code pénal suisse  
Modification du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (Loi relative à la recherche sur l'être humain, LRH) du 30 septembre 2011;

- Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE) du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation du savoir dans le domaine du tourisme du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale abrogeant l'arrêté fédéral tendant à encourager le travail à domicile du 30 septembre 2011,
- Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (Loi sur les banques, LB) (Renforcement de la stabilité dans le secteur financier; too big to fail) Modification du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins) Modification du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI) Modification du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale sur l'extension provisoire des prestations de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation Modification du 30 septembre 2011;
- Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises Modification du 30 septembre 2011;
- Arrêté fédéral portant approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et l'Argentine du 30 septembre 2011.

**Le délai référendaire expire le 19 janvier 2012.**

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l'information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l'information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Secrétariat de la commune intéressée, à l'intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 26 octobre 2011.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 4 octobre 2011**

**Nomination des membres  
de commissions cantonales  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membres de la commission des examens professionnels de fin d'apprentissage:

- M. Yves Buerki, Delémont;
- M<sup>me</sup> Hyacinthe Chaignat, Saignelégier;
- M<sup>me</sup> Noémie Erard, Saignelégier;
- M. Ernest Flückiger, Villars-sur-Fontenais;

- M. Clément Hubleur, Boncourt;
- M<sup>me</sup> Pauline Hulmann, Saulcy;
- M<sup>me</sup> Liliane Juillerat, Le Noirmont;
- M<sup>me</sup> Christine Lab, Montfaucon;
- M. Sébastien Lachat, Montsevelier;
- M<sup>me</sup> Tamara Matray, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Laurence Ott, Courrendlin;
- M. Jean-Luc Portmann, Glovelier;
- M. Julien Steiner, La Chaux-de-Fonds.

La présidence est confiée à M. Jean-Luc Portmann. Le secrétariat est assumé par le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 17 octobre 2011**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé trois membres du groupe de travail temporaire chargé d'étudier le développement des infrastructures d'accueil et la valorisation du site de la Gruère:

- M. Guillaume Lachat, Jura Tourisme, en remplacement de M. Philippe Flotiront;
- M. Raphaël Macchi, SAT, en remplacement de M. Dominique Nusbaumer;
- M. Laurent Schaffter, association pour le Parc Naturel Régional du Doubs, en remplacement de M. Jean-Pierre Beuret.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### La Baroche

#### Entrée en vigueur du règlement de la taxe de séjour

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de La Baroche le 27 juin 2011, a été approuvé par le Service des communes le 21 septembre 2011.

Réuni en séance du 17 octobre 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### La Baroche

#### Entrée en vigueur du règlement sur la garde et la taxe des chiens

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de La Baroche le 27 juin 2011, a été approuvé par le Service des communes le 29 septembre 2011.

Réuni en séance du 17 octobre 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### La Baroche

#### Entrée en vigueur du règlement communal concernant l'alimentation en eau

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de La Baroche le 18 mai 2011, a été approuvé par le Service des communes le 21 septembre 2011.

Réuni en séance du 17 octobre 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### La Baroche

#### Entrée en vigueur du règlement d'organisation de la commune de La Baroche

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de La Baroche le 18 mai 2011, a été approuvé par le Gouvernement le 20 septembre 2011.

Réuni en séance du 17 octobre 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Les Bois

#### Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des déchets et du règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par le Conseil général des Bois le 4 juillet 2011, ont été approuvés par le Service des communes le 5 octobre 2011.

Réuni en séance du 17 octobre 2011, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les règlements, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Les Bois

#### Election complémentaire d'un membre du Conseil général

Conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections, les électrices et électeurs des Bois sont convoqués aux urnes le samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2011, dans les locaux de l'administration communale, Fondation Gentit, pour procéder à l'élection d'un membre du Conseil général à la majorité relative.

Ouverture du bureau de vote: samedi 10 décembre 2011, de 11 à 12 heures; dimanche 11 décembre 2011, de 10 à 12 heures.

#### Calendrier des échéances

Dépôt des listes et des actes de candidature: lundi 6 novembre 2011, à 18 heures.

Retrait de candidatures sur les listes: vendredi 11 novembre 2011, à 18 heures.

Correction des listes et des actes de candidature: lundi 14 novembre 2011.

Contenu des listes: nom, prénom, année de naissance et profession du candidat.

Les listes doivent porter la signature manuscrite d'au moins vingt électeurs domiciliés dans la commune, ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant.

Les Bois, le 19 octobre 2011.

Conseil communal.

### Bressaucourt

#### Assemblée communale extraordinaire

mardi 22 novembre 2011, à 20 h 15, à la salle communale (bâtiment d'école).

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver la constitution d'un droit de superficie et d'une hypothèque de garantie avec la Société Coopérative Aérodrome du Jura.
3. Discuter et approuver l'avenant à la Convention du Triage forestier Terridoubs.
4. Information sur le dossier de fusion Bressaucourt-Fontenais.
5. Divers.

Les documents mentionnés aux points 2 et 3 de l'ordre du jour seront déposés publiquement au Secrétariat

communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils pourront être consultés.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Conseil communal.

## Les Breuleux

### Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

*(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)*

mardi 22 novembre 2011, à 20 heures, à la salle de conférence (3<sup>e</sup> étage) du bâtiment administratif, rue des Esserts 2, aux Breuleux.

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Adoption du budget 2012.
3. Se déterminer sur la demande d'achat de M<sup>me</sup> et M. Kerstin et Lars Meyer d'environ 220 m<sup>2</sup> de terrains d'aisance situés aux alentours de leur propriété N° 3, sise au Plat des Chaux, avec compensation financière de Fr. 3.– par m<sup>2</sup> pour la surface prise sur le pâturage.
4. Prendre connaissance du projet de nouveau règlement de jouissance des pâturages de la commune des Breuleux et se déterminer à son sujet.
5. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée des ayants droit au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

## Clos du Doubs

### Entrée en vigueur du règlement concernant l'alimentation en eau

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Clos du Doubs le 30 juin 2011, a été approuvé par le Service des communes le 22 septembre 2011.

Réuni en séance du 5 octobre 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

## Cœuve

### Election complémentaire par les urnes d'un président des assemblées le 18 décembre 2011

Les électrices et électeurs de la commune de Cœuve sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un président des assemblées, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux

dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 7 novembre 2011, à 18 heures. Ils doivent porter le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et la signature du/de la candidat-e et les signatures d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-e-s dans la commune.

*Ouverture du bureau de vote*

Lieu: Bâtiment communal.

Heures d'ouverture: dimanche 18 décembre 2011, de 10 à 12 heures.

Scrutin éventuel de ballottage: 8 janvier 2012, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 21 décembre 2011, à 18 heures.

Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Cœuve, le 21 octobre 2011.

Conseil communal.

## Vicques

### Plan spécial « Le Bémay »

#### Dépôt public

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Vicques dépose publiquement durant 30 jours, soit du 27 octobre au 25 novembre 2011 inclusivement, en vue de leur adoption par l'assemblée communale, les documents suivants:

- plan d'occupation du sol, plan spécial « Le Bémay »;
- prescriptions relatives au plan spécial « Le Bémay ».

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé au Conseil communal de Vicques jusqu'au 25 novembre 2011 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial Le Bémay ».

Les prétentions à la compensation de charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Vicques, le 20 octobre 2011.

Conseil communal.

## Vicques

### Assemblée communale extraordinaire

lundi 7 novembre 2011, à 20 heures, au Centre communal.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 avril 2011.
2. Décider la vente de l'immeuble feuillet N° 28, sis route de Courroux 17, propriété de la commune mixte de Vicques, à la société Lavimo S.A., pour le prix de Fr. 450 000.– et donner compétence au Conseil communal pour réaliser cette transaction immobilière.

3. Octroyer une garantie de Fr. 22750.– en faveur de la Société des amis de la nature, section de Vicques, pour le remboursement du solde d'un crédit d'investissement LIM, lié à la réfection du chalet du Retemberg.
4. Procéder à la nomination de M. Henri Roueche, en qualité de membre de la Commission de vérification des comptes et des finances.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 55000.–, sous déduction des subventions cantonales, destiné à la réfection de la desserte forestière « Chemin de Motton »; financement par prélèvement dans les fonds forestiers;
6. Informations sur le processus de fusion du Val Terbi.
7. Divers.

Immédiatement après l'assemblée communale:

#### **Assemblée bourgeoise**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 18 avril 2011.
2. Statuer sur la prolongation du droit de superficie distinct et permanent, pour une nouvelle durée de 50 ans à partir du 26 octobre 2013, en faveur de la Société des amis de la nature, section de Vicques, immeuble feuillet N° 967.
3. Statuer sur la vente d'une parcelle dans le lotissement « Pesse sur la Fenatte ».
4. Divers.

Vicques, le 26 octobre 2011.

Conseil communal.

### **Publications des autorités administratives ecclésiastiques**

Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

#### **Election de l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale du 13 novembre 2011**

L'administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale,

- vu les articles 24, 31, 34 et 36 de l'ordonnance sur les droits politiques du 14 mars 1980,
- vu les articles 23, 24 et 25 des directives pour l'élection à l'Assemblée du 25 août 2011 communique:

#### **Article premier**

Les personnes suivantes sont élues tacitement à l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale.

#### **Circonscription N° 1**

*Communes ecclésiastiques des Breuleux, Montfaucon, Les Pommerats, Saint-Brais et Saignelégier.*

Brahier Jean-Philippe, fromager, Saignelégier; Cattin Pierre-André, agriculteur, Le Peuchapatte; Jeanottat Philippe, nettoyeur, Montfaucon; Viatte Jean, ingénieur HES, Sceut.

#### **Circonscription N° 2**

*Communes ecclésiastiques des Bois et du Noirmont.*

Jaquet Jean-Pierre, retraité, Le Noirmont; Willemin Rose-Marie, retraitée, Les Bois.

#### **Circonscription N° 3**

*Communes ecclésiastiques des Genevez, Lajoux et Saulcy.*

Miserez Mariette, régleuse, Lajoux.

#### **Circonscription N° 4**

*Communes ecclésiastiques de Bure, Chevenez, Courtedoux, Damvant, Fahy, Grandfontaine, Réclère et Rocourt.*

Chapuis Vincent, garde-frontière, Réclère; Riat René, retraité, Bure; Vuillaume Marguerite, ménagère, Grandfontaine.

#### **Circonscription N° 5**

*Communes ecclésiastiques de Beurnevésin, Boncourt, Buix, Cœuve, Courchavon, Courtemaîche, Dampheux-Lugnez et Montignez.*

André-Fridez Claude, agriculteur, Beurnevésin; Faivre Maurice, agriculteur, Courtemaîche; Stegmann Raphaëlle, employée de commerce, Boncourt; Turberg Rémy, employé de commerce, Cœuve.

#### **Circonscription N° 6**

*Communes ecclésiastiques de Alle, Asuel, Bonfol, Charmoille, Miécourt et Vendlincourt.*

Germano Elisa, ouvrière, Alle; Henzelin Jean-Denis, instituteur, Bonfol; Moirandat Jean-Louis, retraité, Charmoille.

#### **Circonscription N° 7**

*Communes ecclésiastiques de Epauvillers, Ocourt-La Motte, Saint-Ursanne et Soubey.*

Maître Françoise, institutrice, Epauvillers.

#### **Circonscription N° 8**

*Communes ecclésiastiques de Cornol et Courgenay.*

Gagnat Marcel, retraité, Cornol; Gigon Jean-François, comptable, Courgenay.

#### **Circonscription N° 9**

*Communes ecclésiastiques de Bressaucourt, Fontenais et Porrentruy.*

Farine Agnès, secrétaire, Porrentruy; Desbœufs Denis, employé de banque, Porrentruy; Jobé Philippe, employé de banque, Porrentruy; Scandellari Anne-Marie, retraitée, Porrentruy; Voisard Anne-Marie, employée de commerce, Bressaucourt; Voisard Georges, retraité, Fontenais; Voisard Marie-Jeanne, retraitée, Porrentruy.

#### **Circonscription N° 10**

*Communes ecclésiastiques de Bassecourt, Boécourt, Glovelier, Souldce et Undervelier.*

Beuchat Jean-Claude, plâtrier, Glovelier; Girard André, employé, Bassecourt; Girardin Claude, préretraité, Bassecourt; Montavon Philippe, polisseur, Montavon; Simon Marie-Noëlle, employée, Undervelier.

#### **Circonscription N° 11**

*Communes ecclésiastiques de Courfaivre, Courtételle et Develier.*

Corbat Nadine, enseignante, Courfaivre; Monnin Marc, retraité, Develier; Plumez Didier, employé CFF, Courtételle; Sauvain René, retraité, Courtételle.

#### **Circonscription N° 12**

*Communes ecclésiastiques de Bourrignon, Delémont, Movelier, Pleigne et Soyhières.*

Beuchat Jean, commerçant, Delémont; Bregnard Raymond, employé de commerce, Delémont; Christe Jean-Marc, avocat et notaire, Delémont; Cuenat Françoise, laborantine, Delémont; Eya Marie-Thérèse, employée de commerce, Delémont; Goffinet-Erzer Chantal, enseignante, Delémont; Grillon Francis, menuisier-ébéniste, Bourrignon; Noirjean Suzanne, employée de commerce, Delémont; Plumez Yvonne, ménagère, Delémont; Zenger Jacqueline, employée de bureau, Pleigne.

**Circonscription N° 13**

*Communes ecclésiastiques de Corban, Courchapoix, Courrendlin, Courroux, Mervelier, Montsevelier, Rebeuvelier, Vermes et Vicques.*

Bindit Jean-Paul, mécanicien de précision, Vermes; Carnevale Nicola, mécanicien, Courroux; Crétenol Marc-André, cuisinier, Rebeuvelier; Dominé Christophe, agriculteur, Courchapoix; Dupré Nadia, employée de commerce, Mervelier; Farine Léon, retraité, Courroux; Gonzalez Raul, constructeur, Courrendlin; Mamie Annick, institutrice, Montsevelier; Saucy Jocelyn, responsable RH, Courrendlin.

**Article 2**

Les réclamations éventuelles dûment motivées contre cette élection doivent être adressées à la Commission juridictionnelle, par l'administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale jusqu'au 31 octobre 2011.

Delémont, le 20 octobre 2011.

Administration  
de la Collectivité ecclésiastique cantonale.

**Bassecourt-Berlincourt****Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 7 novembre 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale « Arc-en-Ciel » du complexe paroissial.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 20 juin 2011.
2. Modification du statut de la secrétaire-caissière de la commune ecclésiastique et répercussions financières.
3. Nouveau règlement de la commune ecclésiastique.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Les Genevez****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique romaine**

mardi 29 novembre 2011, à 20 h 15, à la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Avis de construction****Bourrignon**

Requérants: Marie et Aurélien Frund, route Principale 7, 2803 Bourrignon.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 7, isolation périphérique, pompe à chaleur géothermique, panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 202 (surface 1213 m<sup>2</sup>), sise à la route Principale, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs existants, isolation périphérique; façades: crépissage de

teinte blanc cassé, bardage en bois de teinte grise; couverture: tuiles TC de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bourrignon, le 26 octobre 2011.

Secrétariat communal.

**Bure**

Requérants: Manon et Jérôme Montavon, route de Porrentruy 18, 2915 Bure; auteur du projet: Villasa S.à.r.l. et Bâticoncept Architecture S.à.r.l., rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy 2.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4839 (surface 1006 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Prai à Prêtre », zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 13 m, largeur 8 m 50, hauteur 6 m 14, hauteur totale 7 m 51; dimensions du couvert/réduit: longueur 8 m 19, largeur 4 m, hauteur 3 m 29, hauteur totale 3 m 29.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bure, le 20 octobre 2011.

Secrétariat communal.

**Clos du Doubs**

Requérant: Guy Froidevaux, Chemin du Château 3, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Transformation du bâtiment N° 10 comprenant l'aménagement d'un atelier dans les combles, l'agrandissement de l'appartement du 3<sup>e</sup> étage et l'ouverture de 10 fenêtres de toiture (tabatières), sur la parcelle N° 109 (surface 183 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Quartier, localité de Saint-Ursanne, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage à la chaux de teinte ocre

jaune; couverture: petites tuiles pointues de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saint-Ursanne, le 24 octobre 2011.

Secrétariat communal.

### Courgenay

Requérants: Line Vanhouteghem Ribeaud et Marc Ribeaud, rue Adolphe-Gandon 2, 2950 Courgenay; auteur du projet: Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec réduit/cave/local technique, place couverte et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4754 (surface 897 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Les Champs Morel », zone d'habitation HAd, plan spécial « Sous la Vie de Cornol ».

Dimensions principales: Longueur 13 m, largeur 7 m 28, hauteur 6 m 10, hauteur totale 6 m 10; dimensions réduit/cave/local: longueur 10 m 01, largeur 3 m 47, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur noire.

Dérogation requise: Article 12 RCC (pente toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 21 octobre 2011.

Secrétariat communal.

### Develier

Requérant: Thal Garage Develier S.A., Marc Dällenbach, route de Delémont 63, 2802 Develier.

Projet: Aménagement des extérieurs du garage comprenant 40 places de stationnement et les accès, sur la parcelle N° 1863 (surface 3020 m<sup>2</sup>), sise à la route de Delémont, zone artisanale, plan spécial « Haut des Mafchières ».

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Enrobé bitumineux.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Develier, le 21 octobre 2011.

Secrétariat communal.

### Delémont

Requérante: Imju S.A. – Immochoux S.A., rue du Jura 1, 2800 Delémont; auteur du projet: Enzo Créations S.à.r.l., La Combatte 90, 2905 Courtedoux.

Projet: Construction d'un immeuble de 9 appartements avec un garage souterrain, sur la parcelle N° 686 (surface 1036 m<sup>2</sup>), sise à la rue Bellevoie, zone CC, zone Centre C, centre-gare.

Plan spécial N° 43 La Jardinerie.

Dimensions: Longueur 22 m, largeur 12 m 72, hauteur 16 m 52.

Remarque: accord écrit des voisins.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage, couleurs blanc et gris; couverture: étanchéité; chauffage au gaz.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 24 octobre 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

### Glovelier

Requérante: Sandy Voirol Carrelage S.à.r.l., chemin du Bé 12, 2855 Glovelier; auteur du projet: Atelier d'architecture Jacky Monnot, Li en Son 55, 2953 Pleujouse.

Projet: Construction d'un bâtiment comprenant un secteur dépôt et des locaux d'exposition et de service + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1586 (surface 1926 m<sup>2</sup>), sise à la route de la Raisse, zone mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 25 m 75, largeur 10 m 50, hauteur 6 m 19, hauteur totale 6 m 68.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lames en bois de teinte grise; couverture: éternit Ondapress de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles



conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Glovelier, le 24 octobre 2011.

Secrétariat communal.

### Pleigne

Requérants: Lucille et Colin Nusbaumer, rue des Mériers 10, 2800 Delémont; auteur du projet: Stéphane Schindelholz, architecte, rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 6 comprenant l'aménagement d'un appartement dans la grange, pompe à chaleur, fenêtres de toit (velux) en toiture, sur la parcelle N° 175 (surface 1456 m<sup>2</sup>), sise à la route de la Courtine, zone Centre CAb, ISOS B.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: pierres existantes; façades: crépissage de teinte blanche, bardage en bois; couverture: tuiles TC de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Pleigne, le 26 octobre 2011.

Secrétariat communal.

### Mises au concours



Konferenz Kantonalener Energiedirektoren  
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie  
Conferenza dei direttori cantonali dell'energia  
Conferenza dals directurs chantunals d'energia

Instituée en 1979, l'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Elle est l'organe de coordination politique des conseillères et conseillers d'Etat responsables des questions énergétiques au niveau cantonal. A l'EnDK est également rattachée la Conférence des services de l'énergie (EnFK).

L'EnDK/EnFK cherche, pour le 1<sup>er</sup> avril 2012 ou pour une date à convenir, un-e

### secrétaire général-e

Votre mission principale est la direction des opérations au sein de la conférence en appliquant les mesures émises par le comité et par le président. Vous préparez

les données constituant la base des séances du comité et des assemblées plénières, puis vous vous chargez de faire appliquer les décisions prises. Vous bénéficiez d'une voix consultative. Vous suivez l'actualité politique et vous vous souciez de la préservation des intérêts des cantons dans le cadre de leur interaction avec l'Administration fédérale, le Parlement et des tiers. Avec l'aide de votre adjoint, vous coordonnez les travaux internes à la conférence et conduisez des projets. Vous êtes responsable du budget et des comptes. Vous travaillez en étroite collaboration avec le président pour les travaux de relations publiques.

Nous recherchons une personne ayant des connaissances approfondies dans le domaine de la politique énergétique. Vous êtes engagé-e, résistant-e, autonome, n'avez pas de problèmes de communication et possédez de l'expérience dans le domaine de la direction. La structure fédérale de l'Etat et la position des cantons sont des sujets qui vous tiennent à coeur. Vous connaissez bien le contexte politique ainsi que les processus qui s'y rapportent. L'effervescence ne vous fait pas perdre votre sang-froid et vous êtes capable d'improviser. L'allemand est votre langue maternelle et vous possédez de bonnes connaissances en français. La connaissance de l'anglais constitue un atout. Vous n'avez aucune difficulté à rédiger des textes et l'utilisation de moyens de communication et d'outils de bureautique modernes vous semble évidente. L'activité qui vous attend, au sein d'une petite équipe, n'est pas monotone mais exigeante. Le lieu de travail est Berne (Maison des cantons).

Nous avons éveillé votre intérêt? Vous pouvez envoyer votre dossier de candidature avec curriculum vitae et photo jusqu'au 18 novembre à M. Beat Vonlanthen, président de l'EnDK, c/o DEE, rue Joseph-Piller, 1701 Fribourg. Votre dossier sera traité de manière confidentielle. Le président de l'EnDK se tient volontiers à votre disposition pour toute question. Vous pouvez le contacter au 026 305 24 02.

### Avis divers

Thermobois S.A.

#### Assemblée générale ordinaire

jeudi 17 novembre 2011, à 19 heures, à l'Hôtel du Bœuf à Saint-Ursanne.

Ordre du jour:

- Ouverture de l'assemblée générale.
- Nomination du secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs.
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 novembre 2010.
- Présentation du rapport de gestion, des comptes et résultats de l'exercice 2010-2011.
- Présentation du rapport de l'organe de révision.
- Approbation des comptes au 30 juin 2011.
  - Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:
 

— attribution à la réserve générale	Fr. 800.–
— report à compte nouveau	Fr. 540943.–
	<u>Fr. 541773.–</u>
- Décharge au Conseil d'administration.
  - Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2010-2011.

8. Elections statutaires au Conseil d'administration et à l'organe de révision.
9. Clôture de l'assemblée.

Courchavon/Porrentruy, le 26 octobre 2011.  
Conseil d'administration.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** Hôpital du Jura, chemin de l'Hôpital 9.

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Hôpital du Jura, Service projets et technique, à l'attention de M. Jean Barthe, chemin de l'Hôpital 9, 2900 Porrentruy (Suisse), téléphone 032 421 26 10, e-mail: [jean.barthe@h-ju.ch](mailto:jean.barthe@h-ju.ch).

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** selon l'adresse indiquée au point 1.1.

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 9.11.2011.

**Remarques:** l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 24.11.2011. **Heure:** 12 heures.

**Exigences formelles:** seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.

**1.7 Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

**1.8 Genre de marché:** marché de fournitures.

**1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

#### 2. Objet du marché

**2.1 Genre du marché de fournitures:** achat.

**2.2 Titre du projet du marché:** acquisition d'un équipement de résonance magnétique.

**2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 33111200 – Postes de travail de radiologie

**2.5 Description détaillée des produits:** équipement de résonance magnétique 1.5T.

**2.6 Lieu de la fourniture:** Hôpital du Jura, 2900 Porrentruy.

**2.7 Marché divisé en lots:** non.

**2.8 Des variantes sont-elles admises:** non.

**2.9 Des offres partielles sont-elles admises:** non.

**2.10 Délai de livraison**

**Début:** 30.11.2011. **Fin:** 30.4.2012.

### 3. Conditions

#### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

**3.2 Cautions/garanties:** Selon l'article 21, alinéa 2, de la loi cantonale sur les marchés publics.

**3.5 Communauté de soumissionnaires:** admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

**3.6 Sous-traitance:** admis selon article 41 de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

**3.7 Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

**3.8 Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

**3.9 Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

**3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Prix:** aucuns.

**Conditions de paiement:** aucun émoulement de participation n'est requis.

**3.11 Langues acceptées pour les offres:** français.

**3.12 Validité de l'offre:** 9 mois à partir de la date limite d'envoi.

**3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch), ou à l'adresse suivante:** Hôpital du Jura, Service Projets et Technique, à l'attention de M. Jean Barthe, faubourg des Capucins 30, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 421 26 10, fax 032 421 26 02, e-mail: [jean.barthe@h-ju.ch](mailto:jean.barthe@h-ju.ch).

**Langues du dossier d'appel d'offres:** français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

#### 4. Autres informations

**4.3 Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.7 Indication des voies de recours:** selon l'article 62 de l'ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**